



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 6 septembre 2022 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

22-09-06-6032

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 août 2022;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en août 2022;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 août 2022;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2022;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2022;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Signature de l'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies;
- 20.2** Autorisation – Cession du lot 6 386 107 à l'entreprise 9435-0782 Québec inc.;
- 20.3** Autorisation – Offre de service régionale en prévention incendie;
- 20.4** Autorisation - Octroi de contrat – Exécution du programme de rinçage unidirectionnel – Aqua Data;
- 20.5** Autorisation – Octroi de contrat – Achat d'équipements respiratoire pour le service de la Sécurité incendie – L'Arsenal;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Approbation des dépenses relatives aux travaux réalisés dans le cadre du PPA-CE 2022-05-12-018 – Rue Wellington;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion – Règlement no. 953-2022 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;
- 40.2** Adoption du 1^{er} projet de règlement no. 953-2022 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

22-09-06-6033 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 6 septembre 2022 tel que présenté avec l'ajout suivant :

30.2 – Demande de contribution financière – Foire de Havelock.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 août 2022

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 août 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2022

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 août 2022 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 août 2022

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 août 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2022

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 août 2022 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Aucun sujet.

Période de questions du public

Aucun sujet.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 15 août 2022

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 août 2022;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

22-09-06-6034

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 août 2022 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 18 août 2022

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 août 2022;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

22-09-06-6035

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 18 août 2022 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Signature de l'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

Cession du lot 6 386 107 à la compagnie 9435-0782 Québec inc.

Considérant les discussions intervenues entre la Ville et la compagnie 9435-0782 Québec inc. , représentée par son président, monsieur Marc-André Girard, en rapport à la cession du lot de forme irrégulière portant le no 6 386 107 situé sur la rue Fortune;

Considérant que la compagnie est propriétaire du lot 6 386 106 et que ce lot est voisin du lot visé par la présente cession.

22-09-06-6036

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la signature du contrat de vente d'un terrain vacant desservi situé sur la rue Fortune, connu et désigné comme étant le lot numéro 6 386 107, Cadastre du Québec circonscription foncière de Huntingdon, d'une superficie de 1 837,2 m² au prix de 9 526 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie 9435 0782 Québec inc.

Que le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de vente ainsi que tous documents relatifs à cette transaction.

Que les frais de notaire et tous autres frais soient à la charge de l'acheteur.

Adopté

Offre de service en prévention incendie régionale

Considérant que les Plans municipaux de prévention incendie (PMP) doivent inclure, au minimum, les 5 volets afin de répondre à l'objectif 1 des Orientations du ministre de la Sécurité incendie, article 3.1, soit :

Volet 1 :	Évaluation et analyse des incidents (RCCI)
Volet 2 :	Règlementation municipale en prévention incendie
Volet 3 :	Vérification des avertisseurs de fumée (risques faibles)
Volet 4 :	Inspection périodique des risques plus élevés
Volet 5 :	Activités de sensation du public

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une offre d'adhésion aux services de prévention incendie régionale offrant les services visant à répondre à trois (3) des volets, soit :

Volet 2 :	Règlementation municipale en prévention incendie
Volet 4 :	Inspection périodique des risques plus élevés
Volet 5 :	Activités de sensation du public

Considérant que les coûts du service estimés à 96 392.50 \$ pour l'an 1, 86 880.36 \$ pour l'an 2 et 88 691.36 \$ seraient répartis entre les municipalités adhérentes selon une méthode à être autorisée par le conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que le service de prévention incendie régionale sera régi par une entente intermunicipale rédigée en fonction du nombre de municipalités adhérentes.

22-09-06-6037

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de Huntingdon aux services de prévention incendie régionale et demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de transmettre à la Ville une copie de l'entente intermunicipale pour approbation.

Adopté

Octroi de contrat – Exécution du programme de rinçage unidirectionnel – Aqua Data

Considérant que le programme de rinçage unidirectionnel (PRU) du réseau d'aqueduc, élaboré par Aqua Data en 2017, a pour but d'améliorer la qualité de l'eau desservie aux citoyens, d'éliminer les eaux stagnantes et les particules non solidifiées qui se déposent à l'intérieur des conduites, ainsi que faire l'évacuation des eaux rouillées;

Considérant que cet exercice permet également de vérifier la base de données de l'inventaire et la configuration du réseau de distribution d'eau;

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'offre de service no 22-264 reçue de la firme Aqua Data pour l'exécution sur le terrain du programme de rinçage unidirectionnel de la municipalité par une équipe composée d'un technicien de la firme et d'un employé municipal.

22-09-06-6038

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte l'offre de service présentée par Aqua Data pour l'exécution sur le terrain du programme de rinçage (PRU) de la municipalité au coût de 8 915 \$ plus les taxes applicables et pour la mise à jour du PRU à la suite de l'exécution terrain (banque de temps de 12 heures à 99 \$/ heure) au coût estimé de 1 188 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat – Achat d'équipements respiratoire pour le service de la Sécurité incendie – L'Arsenal

Considérant que le département de la Sécurité incendie de la Ville a embauché de nouveaux pompiers;

Considérant la soumission no. SOUM061055A au montant de 26 140 \$ plus les taxes applicables soumise par la compagnie

L’Arsenal pour l’acquisition de deux (2) appareils respiratoires incluant les parties faciales et cylindres ainsi que l’achat de deux (2) cylindres additionnels, soit :

Équipements	Montant
2 appareils respiratoires X3 Pro : 8 995 \$ /chaque	17 990 \$
2 parties faciales Scott : 485 \$/chaque	970 \$
2 cylindres 4500 psi/45 min : 1 795\$ / chaque	3 590 \$
Sous-Total	22 550 \$
2 cylindres 4500 psi/45 min : 1 795\$ / chaque	3 590 \$
Total	26 140 \$

22-09-06-6039

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l’unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroi le contrat à la compagnie L’Arsenal au montant de 26 140 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 23 674.68 \$ pour l’acquisition des 2 appareils respiratoires incluant 2 parties faciales et 2 cylindres soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Que la dépense de 3 769.05 \$ pour l’acquisition des 2 cylindres soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-220-00-727.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation des dépenses relatives aux travaux réalisés dans le cadre du PPA-CE 2022-05-12-018 – Rue Wellington

Dossier : 00032685-1-69055 (16) – 2022-05-12-018

Sous-volet : Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale d’Huntingdon (PPA-CE)

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au

plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ses motifs,

22-09-06-6040

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 103 815.89 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Demande de contribution financière – Foire d'Havelock

Considérant que la Foire de Havelock sera de retour pour la célébration de sa 150e édition en septembre 2022.

Considérant que l'accent de la foire a toujours été mis sur l'aide au développement, de la sensibilisation à l'agriculture, la mise en valeur des traditions rurales et la promotion des organisations et des produits locaux;

22-09-06-6041

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 150 \$ à la Foire de Havelock.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion, présentation et dépôt – Projet de règlement no. 953-2022 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Avis de motion est donné par monsieur Florent Ricard selon lequel le Règlement no. 953-2022 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement 953-2022 est présenté et déposé par monsieur Florent Ricard.

Adoption du 1^{er} projet de règlement no. 953-2022 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage afin de :

- Agrandir la zone HD-8 à même la zone industrielle IN-4 située sur la rue Lake (*lots 3 229 837 et 3 447 065*).
- Créer la zone HA-15 à même la zone industrielle IN-4 située sur la rue Lake (*lot 3 447 066*).
- Modifier la grille des classes d'usages autorisés par zone de l'article 4.9 afin d'autoriser l'usage h1-2 « Habitation jumelée » dans la zone HA-15 et l'usage h7 «habitation collective» dans la zone centre-ville CVA.

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Florent Ricard à la présente séance ordinaire du 6 septembre 2022;

Considérant que le projet de règlement no 953-2022 a été présenté et déposé par monsieur Florent Ricard à la présente séance ordinaire du 6 septembre 2022;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 953-2022 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

22-09-06-6042

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le 1^{er} projet de règlement no 953-2022 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il y aura une rencontre du comité des Habitations les Tisserandes dans quelques semaines.

Mme Andrea Geary : Le Marché Fermier tiendra une réunion du comité le 19 septembre prochain.

M. Dominic Tremblay :

M. Florent Ricard :

M. Maurice Brossoit :

M. Rémi Robidoux : Il a présidé la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville afin de discuter de divers sujets.

Il remercie tous les employés de la Ville pour le travail qu'ils accomplissent.

M. André Brunette : Il a reçu des remerciements pour les travaux d'asphaltage sur la rue Chalmers.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-09-06-6043

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19h22.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière